



mutation police 2022

Par **antho64**, le **29/06/2022 à 10:54**

bonjour,

je viens poser cette question sur le forum car je suis fonctionnaire de police et lors du dernier mouvement polyvalent je n'ai pas eu la mutation demandée.

Après demande auprès de la DRCPN il s'avère que mon nombre de points pris en compte est de 2059 points.

Or j'ai contacté cette administration qui m'a expliqué via mail que mon nombre de points aurait dû être de 2919 Pts mais que j'ai été victime d'un bug informatique selon eux.

il s'avère que je pense qu'avec 2919 pts j'aurais été muté à la place du 3ème muté ayant le même grade que moi sur le poste voulu

seulement la DRCPN ne veut pas me fournir le nombre de points de celui-ci

attendu qu'il s'agit d'une erreur de la DRCPN dont je ne suis nullement responsable, erreur qu'ils ont reconnu via mail, selon vous cette affaire peut-elle être gagnée devant un tribunal administratif??

Par **youris**, le **29/06/2022 à 10:59**

bonjour,

il existe des syndicats de policiers qui devraient pouvoir vous aider.

salutations